

## Ce que dit la loi

La réglementation en vigueur prévoit la réalisation d'un prélèvement entre 10 et 20 jours avant l'ouverture de la saison, puis des prélèvements, selon une fréquence minimale bimensuelle durant toute la saison balnéaire. Lorsqu'au cours des deux années précédentes la qualité des eaux de baignade est demeurée conforme aux normes impératives définies par la réglementation, le nombre de prélèvements peut être réduit, sans toutefois être inférieur à 1 par mois.

## Et c'est quoi ce gros tuyau à Saint-François ?

C'est LA plage du centre-ville, prisée par les adolescents qui s'y retrouvent aux beaux jours, par les vacanciers qui y affluent à chaque arrivée de bateaux de croisière. Mais rien n'y fait. Saint-François a mauvaise réputation. Et ça fait des années que ça dure. Les prélèvements, pourtant, n'y signalent pas une qualité des eaux médiocre. En 2014, 2015 et 2016? Le résultat est "moyen".

En 2017, des progrès avec un "bon" pour la saison. Le dernier prélèvement en date, le 5 juin dernier, donne une eau de baignade ni bonne, ni mauvaise mais "moyenne". C'est dit.

"Oui, mais il y a ce gros tuyau, des écoulements

d'eau. C'est quoi?", s'interrogent les plus sceptiques.

"Un exutoire du réseau pluvial, répond le service hygiène de la ville. Ce réseau recolle les eaux de pluie, de ruissellement, ainsi que des sources captées sur le bassin-versant. C'est fréquent sur les plages urbaines, et c'est ce qui les rend plus sensibles aux épisodes pluvio-orageux. Mais les efforts réalisés sur l'entretien de ce réseau aux abords de la plage ont permis en grande partie (avec le beau temps ces deux dernières années) d'avoir une qualité de l'eau en amélioration sur Saint-François."

À suivre donc, après les déluges de ces dernières semaines.



L. A.

Surtout prisée par les vacanciers, la plage du centre-ville a mauvaise réputation, notamment en raison de l'exutoire du réseau pluvial, un équipement pourtant fréquent sur les plages urbaines.